

Erratum

Section 6.11 – Annexes et autres renseignements

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée à l'Annexe I – Dépôt de documents d'information dans la section 6.11 du bulletin du 24 mars 2022 (vol. 19, n°11). Les informations publiées à cette date sont exactement les mêmes que celles apparaissant dans le bulletin du 17 mars 2022 (vol. 19 n°10).

Un erratum est publié à cet effet à la section 6.11 du bulletin du 7 avril 2022 (vol. 19, n°13) avec les informations qui auraient dues être publiées le 24 mars 2022.

Le 7 avril 2022